

Objectifs politiques et documents cadres

La population et les usagers du territoire doivent être partie prenante du projet de territoire. Ce choix a prévalu lors de la création de Plaine Commune en 2000. La participation citoyenne est un fondement de la **charte de gouvernance** de Plaine Commune, avec notamment, la mise en place d'un Conseil de développement. Cette volonté perdure après la transformation de la communauté en Etablissement Public Territorial au 1^{er} Janvier 2016.

Missions

Outil de démocratie participative à l'échelle de l'agglomération, le Conseil de développement contribue à la politique communautaire, au projet de territoire y compris dans le cadre du grand Paris. Il participe à la mise en débat d'enjeux pour mieux vivre ensemble.

Il est force de propositions auprès des élus.

Moyens

- Deux personnes à plein temps (une animatrice et une assistante) assurent l'ingénierie technique

Budget de fonctionnement :

Dépenses : 28 426 € - Recettes : 0 €

Chiffres clés

- 66 membres bénévoles en décembre 2015
- 1400 heures de travail bénévole

- 200 bénévoles mobilisés sur 10 ans
- 44 contributions en 10 ans diffusées à plus de 30.000 exemplaires

L'année 2015 en bref

- le renouvellement de l'instance avec un nouveau règlement intérieur.
- 3 saisines sur le projet de territoire (le SCOT) les jeux olympiques et paralympiques 2024 et le Grand Paris des Territoires et de la démocratie.
- un ancrage territorial avec des initiatives ouvertes (visites du territoire au départ de l'Atelier, assemblée plénière à la Maison de la citoyenneté de la Courneuve, Conseil de développement élargi).

Bilan d'activité du Conseil de développement

Une instance renouvelée avec un règlement intérieur revisité

Sur la base de 10 années de fonctionnement, le Conseil de développement a proposé aux élus un **nouveau règlement intérieur** en phase avec l'évolution de la société civile. Il a été voté à l'unanimité au Conseil communautaire du 14 avril 2015.

L'équipe d'animation a été renforcée, la parité et la co-présidence affirmée. Le statut de garant du débat public et des visites du territoire pour étayer les contributions ont été ajoutés au règlement.

Enfin, un nouveau format de rencontres est créé, le **Conseil de développement élargi**, associant notamment les anciens membres. Le 1^{er} Conseil de développement élargi s'est tenu sur « la métropole du Grand Paris et la nouvelle dynamique du territoire à construire en commun avec les habitants ».

Le Conseil de développement s'est renouvelé pour la troisième fois, le 6 juin 2015 à la Maison des Sciences de l'homme, avant les Assises de Plaine Commune.

Martine Tiercelin et Pascal Lacroix ont été nommés à la présidence du Conseil.

Un collectif de bénévoles renouvelé, issus de différents horizons

Composition du Conseil par familles (au 31/12/2015)	Nombre	%	Nombre prévu
La vie collective des villes	34	51 %	30
Le monde économique	8	12 %	14
Le monde du travail	11	17 %	14
Les services publics locaux	11	17 %	14
Les personnalités qualifiées	2	3 %	8
Total	66	100%	80

40 membres ont reconduit leur engagement, 26 nouveaux membres ont intégrés l'instance. 65 % des personnes sont en activité professionnelle. 39 % des membres sont des femmes.

6 axes de réflexions dont 3 contributions en 2015

Le Conseil a organisé ou participé à plus de 72 réunions pour produire ses contributions, faire connaître ses points de vue et les confronter.

2 contributions, finalisées avant le renouvellement du conseil, ont été présentées aux élus :

- Le plan de stationnement communautaire
- Vers une politique culturelle co-élaborée avec la population sur le territoire de Plaine Commune
- L'accès au logement des populations les plus démunies, à présenter au bureau de Plaine Commune.

3 contributions ont été finalisées en 2015 :

- Le Grand Paris ? Tous concernés !
- Le tourisme, moteur de développement économique durable
- Les JOP 2024 sur le Territoire de Plaine Commune

3 contributions sont en cours :

- Le budget 2016.
- Le projet de territoire de Plaine Commune – le SCOT
- Le Grand Paris des territoires et la démocratie participative

Faire connaître l'instance et les travaux du Conseil

Les contributions sont largement diffusées : **3350 exemplaires** sur l'année.

L'instance a été présente sur les **fêtes** de Plaine Commune et des villes sauf à Saint Ouen (l'initiative n'ayant pas eu lieu).

Les **4 visites du territoire** ont été ouvertes aux partenaires.

Le travail partenarial initié en 2014 pour la mise en place de **Conseils citoyens** s'est poursuivi.

Les réseaux des Conseils de développement : les coordinations francilienne et nationale

La **coordination francilienne** a réalisé une contribution commune pour le Conseil de développement métropolitain « Un Conseil de développement du Grand Paris pour quoi faire ? La place des habitants ? » pour en débattre avec les élus métropolitains.

Le travail de lobbying avec la **Coordination nationale** a permis de généraliser les Conseils de développement dans les Communautés d'agglomérations de plus de 20.000 habitants (amendement à la loi NOTRe).

Perspectives

Pour 2016, le Conseil souhaite :

- Capitaliser dans un document la richesse des 10 ans de fonctionnement du Conseil,
- Réunir le Conseil de développement élargi autour d'un sujet de société tel que le numérique et les mutations de l'emploi.
- Poursuivre le travail engagé pour que le plus grand nombre se saisisse des enjeux démocratiques liés au Grand Paris
- Contribuer aux questions d'environnement sur le territoire suite à la COP 21